

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 27 janvier 2017 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Michel DESMOULINS, Bernard COURIVAUD, DAUVERGNE Pascal, BURGUET Michel.

Absents excusés : Estelle MATHEY – Donne pouvoir à Pascal DAUVERGNE
Murielle BIDEAU – Donne pouvoir à Philippe ECREPONT

Muriel DESMOULINS a été désignée secrétaire de séance.

❖ CONDITIONS DE LOCATION 2017 DE L'ÉPICERIE

Monsieur le Maire expose la situation de la petite épicerie et fait remarquer qu'elle rend un grand service à la population de Ségur et n'est pas vraiment bien rentable durant toute la période d'hiver pour les locataires. Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler une seconde fois une location saisonnière au même tarif que l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement de la location dans les mêmes conditions que l'année précédente.

❖ PARTICIPATION FINANCIERE A UN SEJOUR PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire signale au conseil que le Collège de Lubersac propose à la municipalité de Ségur de donner une participation financière pour l'enfant DARNAC Corentin domicilié à Ségur pour un séjour pédagogique.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une participation à hauteur de 50 Euros.

❖ **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DU SECTEUR DE LUBERSAC**

Monsieur le Maire rappelle les personnes déléguées au sein du Syndicat d'Électrification du Secteur de Lubersac :

- Titulaires : Pierre DAVID et Philippe ECREPONT
- Suppléants : Sylvette BAUDUFFE et Michel DESMOULINS

Monsieur Pierre DAVID se retire et sera donc remplacé par Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

❖ **TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX (CUISINE, TOILETTES ET PREAU DE LA SALLE POLYVALENTE)**

Monsieur Le Maire annonce qu'il va être fait un DETR qui permettrait de pouvoir obtenir une subvention à la hauteur de 70 %.

Monsieur Pierre DAVID, c'est occupé de faire un cahier des charges qui a été proposé à trois entreprises.

Les résultats des devis présentés sont les suivants :

- Ets LAVAUD : 20926,88 H.T.
- Ets CURNARIE : 19515,00 H.T.
- Ets RV rénovation : 23122,93 H.T.

Le conseil municipal est d'accord pour la rénovation des toitures pour un financement d'environ 21000,00 euros.

Le conseil demande à ce que les trois entreprises détaillent sur les devis une exécution égale ainsi que des matériaux égaux suivant la demande du cahier des charges, certains devis n'étant pas assez détaillé.

Il va être demandé aux entrepreneurs de refournir des devis le plus rapidement possible.

Le conseil se réunira à nouveau pour la décision sur l'entreprise qui sera choisie pour effectuer les travaux.

❖ **DETERMINATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Michel DESMOULINS donne au conseil un petit compte rendu sur l'avancement des travaux du *Logement N°1*. Monsieur le Maire, lui annonce qu'il devrait normalement être de nouveau disponible à la location à partir de début Mars. Il annonce aussi que le Logement N°2 va de nouveau être libre à partir de la fin du mois de Janvier. Il sera donc effectué quelques petits travaux de rafraîchissement avant la prochaine location de celui-ci, suivant l'état des lieux.

Logement N°1 de 75 m2 :

Avait actuellement un loyer de 306,33 euros, ***chauffage compris***.

Le conseil décide qu'après les rénovations effectuées, le loyer sera de 420 euros, ***chauffage non compris***.

Logement N°2 de 75 m2 :

Avait actuellement un loyer de 360,76 euros, **chauffage compris.**

Le conseil décide qu'après les rénovations qui vont être effectuées, le loyer sera de 470 euros, **chauffage et garage compris.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouvelles décisions de locations des deux logements.

❖ **MISE EN PLACE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

Monsieur le Maire présente la mise en place du RIFSEEP.

Orientations en matière de politique indemnitaire :

- Maintien d'un régime indemnitaire au sein de la Collectivité : **OUI**
- Si oui, maintien du montant actuel des indemnités : **OUI**
- Si oui, quels seront les bénéficiaires : **TITULAIRES SEULS**

Détermination du système d'attribution d'un nouveau régime indemnitaire :

- Attribution de l'IFSE : **OUI** (identique à celui actuel pour les deux)
- Attribution du CIA : **OUI** (pour Sabrina)
200 Euros annuel

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision.

❖ **VERSEMENT RECU POUR LA LOCATION DES PLACES POUR LES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

16 producteurs X 15 Euros = 240 Euros

Vote à l'unanimité pour l'encaissement de cette somme.

La séance est levée à 23 h